

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

**OBJET :
COMMISSIONS
MUNICIPALES –
DESIGNATION DE
NOUVEAUX
MEMBRES SUITE
A LA DEMISSION
D'UNE
CONSEILLERE
MUNICIPALE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15.04.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire rappelle que pour l'étude des affaires qui sont soumises à la décision du Conseil Municipal, six commissions de 11 membres ont été créées et leurs membres désignés par délibération N°2014-144 du 04 avril 2014.

La délibération n°2015-212 du 07 juillet 2015 modifiait la délibération n°2014-144 du 04 avril 2014 en raison de la démission de plusieurs conseillers municipaux, membres des commissions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la démission de Madame NATUA, en date du 24 février 2016, entraîne la vacance d'un poste dans deux commissions.

Il est donc nécessaire d'installer un nouveau membre dans les commissions où siégeait Mme NATUA.

Monsieur le Maire précise que, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, ces postes sont à pourvoir par des conseillers municipaux d'opposition.

Il indique également que chaque conseiller ne peut siéger dans plus de 2 commissions.

Les postes à pourvoir sont les suivants :

Finances, Administration Générale, Développement économique et emploi, Coopérations intercommunales	0 poste
Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur	0 poste
Education, Technologies de l'information et de la communication, Petite enfance, Jeunesse	1 poste
Développement durable, Environnement, Agriculture	0 poste
Action sociale, Santé, Personnes âgées, Handicap	1 poste
Culture, Sports, Vie associative, Patrimoine, Coopérations internationales	0 poste

Monsieur le Maire demande, commission par commission, qui est candidat parmi les élus de l'opposition.

Pour les commissions concernées, les candidatures suivantes sont déposées :

Nom de la commission	Candidats
Education, Technologies de l'information et de la communication, Petite enfance, Jeunesse	Eric THOMAS
Action sociale, Santé, Personnes âgées, Handicap	Eric THOMAS

Après avoir sollicité l'accord du Conseil Municipal pour procéder par vote à main levée, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'approbation de la nouvelle composition des deux commissions municipales concernées et la désignation de leurs nouveaux membres et précise que la composition des autres commissions reste inchangée.

Cette composition est la suivante :

Commission « **Finances, Administration Générale, Développement économique et emploi, Sports, Vie associative, Coopérations intercommunales** » :

- Monsieur le Maire, Président :
- Philippe GREFFIER
- Jacqueline RATABOUIL
- Philippe GUIRAUD
- Agnès SOULIER
- Jean-François VERONIN-MASSET
- Giovanni ZAMAI
- Patricia RUIZ
- Sabine CHABERT
- Stéphane LINOU
- Jean-Paul BUSTOS
- Guy THOMAS

Commission « Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur » :

- Monsieur le Maire, Président
- François DEMANGEOT
- Jacqueline RATABOUIL
- Agnès SOULIER
- Gérard GRIMAUD
- Giovanni ZAMAI
- Michel GARRIGUES
- Patricia RUIZ
- Elisabeth ESCAFRE
- Hélène THOMAS-DAÏDÉ
- Jean-Paul BUSTOS
- Daniel SCHNEIDER

Commission « Education, Technologies de l'information et de la communication, Petite enfance, Jeunesse » :

- Monsieur le Maire, Président
- Jean-Claude CASTILLO
- Brigitte BATIGNE
- Sarah EL KHAZ
- Jean-François VERONIN-MASSET
- Denis BOUILLEUX
- Chantal BARTHES
- Bernard GRIMAUD
- Philippe SOL
- Daniel SCHNEIDER
- Eric THOMAS

Commission municipale permanente « Développement durable, Environnement, Agriculture » :

- Monsieur le Maire, Président
- Evelyne GUILHEM
- Jean-Claude CASTILLO
- François DEMANGEOT
- Hélène GIRAL
- Gérard GRIMAUD
- Denis BOUILLEUX
- Michel GARRIGUES
- Jacqueline BESSET
- Stéphane LINOU
- Marie-Christine CHOPIN
- Jeanne ISSALYS

Commission « **Action sociale, Santé, Personnes âgées, Handicap** » :

- Monsieur le Maire, Président
- Philippe SOL
- Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES
- Evelyne GUILHEM
- Philippe GREFFIER
- Brigitte BATIGNE
- Sarah EL KHAZ
- André TAURINES
- Jacqueline BESSET
- Hélène THOMAS-DAÏDÉ
- Jeanne ISSALYS
- Eric THOMAS

Commission « **Culture, Patrimoine, Animations, Coopérations internationales** » :

- Monsieur le Maire, Président
- Hélène GIRAL
- Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES
- Philippe GUIRAUD
- André TAURINES
- Chantal BARTHES
- Sabine CHABERT
- Bernard GRIMAUD
- Elisabeth ESCAFRE
- Marie-Christine CHOPIN
- Guy THOMAS

Monsieur le Maire précise que les commissions peuvent créer des groupes de travail spécifiques, appelés commissions élargies, réunissant des personnes compétentes dans les domaines considérés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DESIGNE par vote à main levée les nouveaux membres ci-dessus.

APPROUVE en conséquence la nouvelle composition des commissions municipales.

*APPROUVE PAR 7 VOIX POUR
26 ABSTENTIONS*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.

Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
15 AVR. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 AVR. 2016
Par publication le :
15 AVR. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de
Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-
20160411-2016-88-DE

